

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 13 novembre 2019**

Convocation adressée le 6 novembre 2019
Compte rendu affiché le 21 novembre 2019
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de novembre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 6 novembre 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : Inès DE LAVERNEE, Béatrice GAILLIOUT, Myriam PICOT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER, Jérôme MALESKI,

Excusés : Corinne IEHL, Thomas RUDIGOZ

Procuration : Loïc CHABRIER à Myriam PICOT
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER
Luc LAFOND à Joëlle SANGOUARD
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI

Secrétaire : Béatrice GAILLIOUT

**Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur
Bilan de la première rentrée universitaire**

Rapporteur : Loïc GRABER

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon a obtenu au Printemps dernier l'agrément du Ministère de la Culture pour l'ouverture d'un Parcours préparatoire à l'enseignement supérieur ouvert à ses élèves les plus avancés, ainsi qu'aux candidats issus d'autres conservatoires français et étrangers.

Ce parcours, d'une durée de deux à quatre ans, s'apparente dans ses grandes lignes aux « Classes prépa » de certains. Il a ouvert à la dernière rentrée.

Il correspond à une recherche de solution face à réalité observée dans l'établissement depuis plusieurs années, où les élèves ayant obtenu leur DEM, DEC ou DET (Diplôme terminal du conservatoire), étaient maintenus en cursus pendant un temps supplémentaire pour leur permettre d'atteindre le niveau des concours d'entrée dans les établissements d'enseignement artistique supérieurs.

L'agrément a permis de redessiner à l'intention des élèves, qui deviennent par le fait étudiants avec leurs droits et devoirs, un cursus complet, très riche et adapté, non seulement aux échéances des concours, mais aussi à une perspective d'insertion professionnelle.

Il propose pour se faire une ouverture sur des disciplines complémentaires à l'enseignement de l'instrument, de la danse et du théâtre. Ces Complémentaires sont proposées sous la forme de modules, d'ateliers ou de conférences sont notamment ouvertes sur la réflexion sur le métier d'artiste, sur l'accompagnement psychologique de la scène, sur l'environnement juridique des métiers artistiques, sur l'initiation à la pédagogie.

Ils permettent de renforcer la présence au sein de l'établissement des acteurs professionnels et des intervenants artistes, par l'organisation de partenariats de mise en situation et de master classes.

D'ores et déjà, le Cycle PPES accueille environ 290 étudiants, dont 170 élèves précédemment en cours d'études dans les cycles spécialisé et perfectionnement du conservatoire et 120 provenant d'autres conservatoires français ou d'établissements étrangers.

Bien que la proposition d'ouverture de ce parcours ait été adressée par le Ministère postérieurement à la rédaction du projet d'établissement du conservatoire, cette reconfiguration des cycles d'études de l'établissement s'opère en conformité avec le Projet d'établissement en cours, chapitre 3, « actualisation des parcours artistiques ».

Les premières constatations après la campagne récente des concours d'entrée montrent que cette ouverture permettra sans doute au Conservatoire de rayonner sur un large périmètre national et international et va accroître sensiblement son attractivité pédagogique et artistique.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER